Jacques DUFOUR

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE DOUAI

Habitat Insertion

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Habitat Insertion
122 Rue d'Argentine B.P. 106 62702 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 36 rue Eugène Jacquet
CS 75039 – 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX – TEL 03.20.20.65.00

Jacques DUFOUR

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE DOUAI

Habitat Insertion

122 Rue d'Argentine B.P. 106 62702 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'attention de l'Assemblée Générale de l'Association Habitat et Insertion,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Habitat et Insertion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 36 rue Eugène Jacquet
CS 75039 – 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX – TEL 03.20.20.65.00

auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 27 juin 2023

Jacques Dufour

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	525	525	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 258 328	2 291 421	966 907	866 397
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	510 692	62 115	448 577	540 485
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	42 059		42 059	39 884
Total I	3 811 604	2 354 061	1 457 543	1 446 766
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	14 565		14 565	8 654
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 128 974	264 637	864 336	749 151
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 230 172		1 230 172	1 296 618
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 423 670		3 423 670	2 766 031
Charges constatées d'avance	2 414		2 414	2 337
Total II	5 799 795	264 637	5 535 158	4 822 791
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**9 611 398**	**2 618 698**	**6 992 701**	**6 269 557**

BILAN PASSIF AU 31/12/2022

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	329 822	316 727
Autres		
Report à nouveau	1 958 771	1 955 169
Excédent ou déficit de l'exercice	94 368	16 698
Situation nette (sous total)	2 382 962	2 288 593
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	477 656	219 463
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	90 852	90 852
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	2 951 469	2 598 908
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	170 198	109 511
Provisions pour charges	18 000	18 000
Total III	**188 198**	**127 511**
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement	369 336	573 920
- sur autres ressources		

Total III bis	**369 336**	**573 920**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74 439	109 514
Emprunts et dettes financières diverses	64 358	67 976
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 438	14 514
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	606 018	594 280
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 949 421	1 516 420
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	535 572	571 166
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	251 450	95 348
Total IV	3 483 697	2 969 217
Ecarts de conversion Passif (V)	**0**	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	6 992 701	6 269 557

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/22 au 31/12/22

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	745	745
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	533 280	571 794
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 927 317	1 744 735
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 685 955	7 790 601
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 571 003	2 460 339
Utilisations des fonds dédiés	404 239	
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits	83 689	71 664
Total I	13 206 228	12 639 878
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 519 702	3 530 453
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	586 208	503 440
Salaires et traitements	6 842 337	6 354 441
Charges sociales	1 570 810	1 275 464
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	255 625	235 043
Dotations aux provisions	73 231	47 566
Reports en fonds dédiés	199 655	565 919
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	143 687	122 102
Total II	13 191 253	12 634 428
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	14 975	5 450
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 783	2 433
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	3 783	2 433
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	22 903	39 212
Intérêts et charges assimilées	682	1 170
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	23 585	40 382
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-19 802	-37 949
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	572 632	572 632
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	59 126	22 604
Sur opérations en capital	73 270	44 858
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	100
Total V	132 396	67 561
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	29 503	18 335

Sur opérations en capital	3 697	30
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total V	33 200	18 365
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	99 195	49 197
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**13 342 407**	**12 709 872**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**13 248 039**	**12 693 175**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**94 368**	**16 698**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		